

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 À 09H 30**

(Convocation du 17 avril 2026)

Aujourd'hui vendredi vingt-quatre avril deux mil vingt-six à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Pierre HURMIC, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Mayeul L HUILIER, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Thierry MILLET à M. Christophe DUPRAT

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h44 et jusqu'à 14h15

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 12h15

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 11h47

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 15h40

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h44

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h40

Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Ariane ARY à partir de 13h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 47*

**Mme BOST** : Bonjour, mes chers collègues, si vous voulez bien. Mesdames et Messieurs, je suis ravie de découvrir le visage complet de cette nouvelle assemblée. Je voulais d'abord féliciter l'ensemble des collègues nouvellement élus, et ceux renouvelés dans leurs fonctions. C'est naturellement avec une émotion particulière que j'aborde ce Conseil métropolitain d'installation.

En ma qualité, encore pour quelques minutes, de présidente de cette Métropole, je voulais vous redire mon engagement, et ma fierté d'avoir été la première femme à exercer cette fonction. Je l'avais dit lors de mon discours d'investiture. J'ai toujours considéré qu'en tant que personne et en tant que fonction, l'image que l'on peut transmettre aux jeunes femmes et aux petites filles est importante. Notre capacité à exercer les plus hautes responsabilités, que ce soit dans le monde des collectivités, de l'entreprise ou du monde associatif. Je pense que c'était une avancée et j'espère qu'elle aura pu servir et donner de l'élan. J'ai toujours exercé cette mission avec beaucoup d'enthousiasme et de passion. Ce matin, je calculais que cela fait 769 jours, j'ai même envie de dire 769 nuits, durant lesquelles on pense 24 heures sur 24, happé par cette responsabilité importante.

J'ai naturellement, en ce moment, une pensée pour notre collègue et ami, Monsieur Alain ANZIANI, qui m'a mise sur ce chemin en prenant bien soin de préparer sa succession.

Je veux profiter de cet instant pour remercier l'ensemble des collègues avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, de part et d'autre des bancs de notre assemblée. Je félicite à nouveau chacune et chacun d'entre vous et en particulier pour celles et ceux qui intègrent cette instance.

Permettez-moi également d'avoir une pensée pour celles et ceux qui ne siègent plus dans notre assemblée, que ce soit par leur propre choix ou par celui des électeurs.

Cette assemblée a désormais un nouveau visage et je souhaite sincèrement que nous trouvions ensemble la bonne tonalité pour rendre le meilleur service public et projeter notre territoire dans un avenir serein.

Je voudrais également remercier les agents de Bordeaux Métropole et Monsieur le Directeur Général des Services pour la qualité de leur travail et leur implication constante au service de nos communes et de nos habitants.

Ce n'est pas une formule de style ou un passage obligé, je le pense sincèrement. Depuis toujours, et encore plus, depuis que j'ai exercé pendant deux ans cette fonction exigeante de présidente de la Métropole, partout, en central, dans les pôles territoriaux, l'ensemble des directions exercent des fonctions exigeantes. J'ai pu constater que chacun le faisait avec beaucoup d'enthousiasme et le sens du service public.

Je voudrais également remercier l'équipe de direction et mon cabinet avec lequel nous avons cheminé de façon intense pendant ces deux années. Une page se tourne.

Pour ceux qui me connaissent, ce n'est pas la nostalgie qui m'envahit, mais le sentiment d'avoir fait au mieux pour exercer cette mission. Je souhaite que nous puissions, dans la mandature qui s'ouvre, capitaliser sur ce que nous avons mis en œuvre. Merci à tous.

*Applaudissements.*

## **Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026 – Adoption**

**Mme BOST** : Avant d'appeler Monsieur le doyen, il nous faut voter le procès-verbal du dernier Conseil de Métropole, celui du 30 janvier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

J'appelle Alain CAZABONNE, doyen de notre assemblée, à nous rejoindre.

Il nous faut également désigner deux secrétaires de séance. Je vous propose de désigner Madame Pascale PAVONE et Monsieur Franck RAYNAL. Pas d'objection ? Ils exerceront cette mission exigeante.

Monsieur le doyen, c'est à vous.

Délibération n°2 : Élection du (de la) Président(e)

### **M. le Doyen**

#### **(n°2) Election du (de la) Président(e)**

**M. CAZABONNE** : Merci, Madame la Présidente Christine BOST.

Vous m'avez appelé le doyen, ce qui est une qualité. Quand je rajoute « doyen d'âge », je prends le choix, mais je suis conscient, et vous le savez comme moi, que l'âge est un compromis entre l'état civil, l'état des artères et l'état d'esprit.

Fort de cette déclaration, je vais m'acquitter de ma tâche avec le souci, qui m'a été imposé, d'être extrêmement bref.

Je joins mes remerciements à ceux qui ont été exprimés, à l'égard de tous les élus et de l'administration, avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés, pour des raisons volontaires ou par le résultat des urnes.

Pour en venir au sujet du jour, l'élection du président et des vice-présidents, il va nous falloir désigner notre président ou notre présidente, en nous conformant aux articles L5211-9, L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

J'inviterai, après l'annonce des candidatures, tous nos collègues à participer au vote. Je précise de suite, parce que cela m'a été dit deux fois pour que je n'oublie pas, que le passage par l'isoloir n'est pas obligatoire à tous les votes, ce qui fait gagner du temps.

Je demande l'annonce des candidatures.

Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe Bordeaux Métropole Unie, puisque c'est désormais le nom qui nous appartient, je présente la candidature du Maire de Bordeaux, Monsieur Thomas CAZENAVE.

**M. CAZABONNE** : Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois point.

N'ayant qu'un seul candidat, nous allons procéder à l'appel de tous les élus par ordre alphabétique.

Madame la secrétaire.

Avant cela, nous devons désigner deux assesseurs. Ce sont Monsieur Bastien RIVIÈRES et Monsieur Maël FETOUH qui assureront le dépouillement et le déroulement de ces votes.

Madame PAVONE va procéder à l'appel de tous les électeurs.

**Madame PAVONE** : Merci Monsieur Alain CAZABONNE.

Je vais commencer à appeler les collègues :

*Madame PAVONE appelle tour à tour les élus à voter.*

**M. CAZABONNE** : Est-ce que tous nos collègues ont participé au vote ?

Je laisse les deux scrutateurs collationner les résultats.

*Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.*

**M. CAZABONNE** : Bien, mes chers collègues, il m'appartient de mettre fin à un suspense insoutenable et de vous donner les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104 – Blancs ou nuls : 20 – Suffrages exprimés : 84. La majorité absolue était de 53 voix. Monsieur Thomas CAZENAVE, ayant obtenu 84 voix, est élu président de notre assemblée, et je lui demande de nous rejoindre.

*Applaudissements.*

*Monsieur Thomas CAZENAVE est élu Président de Bordeaux Métropole à la majorité des voix exprimées.*

J'ai bien tenté de dire à Thomas, est-ce que je fais comme Monsieur Mac Mahon, j'y suis et j'y reste. Finalement, le scrutin en a décidé autrement.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup.

Monsieur le Doyen.

Mesdames et Messieurs, je ne vous vois pas vraiment, je vous devine derrière nos amis photographes et journalistes.

Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus métropolitains, chers collègues, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil métropolitain ce matin, je dois d'abord vous dire que c'est pour moi un grand honneur d'être élu aujourd'hui président de Bordeaux Métropole.

J'aimerais d'abord remercier très chaleureusement l'ensemble des élus du groupe Bordeaux Métropole Unie pour leur soutien sans faille, et en premier lieu les maires qui, au lendemain des élections municipales, ont fait le choix de soutenir ma candidature et de porter avec moi une nouvelle ambition pour notre Métropole.

Je veux également remercier tous les élus d'autres groupes qui ont fait le choix de m'accorder leur vote aujourd'hui. Merci très sincèrement pour votre confiance.

A l'ouverture de cette nouvelle mandature, je voulais adresser mes félicitations à l'ensemble des conseillers métropolitains nouvellement élus ou réélus, et leur souhaiter tous mes vœux de succès collectif pour ce mandat qui s'ouvre.

Je souhaite également saluer Madame Christine BOST, que je devine, là aussi, derrière les photographes, qui quitte aujourd'hui ses fonctions de présidente, et la remercier sincèrement pour son engagement à la tête de notre institution pendant ces deux années.

J'ai, comme vous, une pensée pour Monsieur Alain ANZIANI, qui a dirigé la Métropole de Bordeaux, sous la dernière mandature avec, je le dis, beaucoup de courage.

En étant élu président de cette Métropole, je mesure pleinement la responsabilité qui est désormais la mienne. J'aborde cette mandature avec enthousiasme et beaucoup de détermination. Mais je veux le dire avec force : cette élection n'est pas celle d'un seul homme, c'est celle d'un collectif.

Nous avons ensemble une grande responsabilité. Nous avons fait le choix d'élaborer un projet qui guidera notre action pour les six années à venir. Nous avons fait, avec le groupe majoritaire, le choix de la démocratie métropolitaine. Dès ce matin, nous soumettrons ce projet au vote de notre assemblée.

Dans cette perspective, nous avons ouvert cette démarche à l'ensemble des groupes politiques représentés dans l'hémicycle, dans un esprit de responsabilité et de rassemblement.

À l'issue des échanges que nous avons conduits avec chacun des groupes, et je veux remercier les responsables des groupes socialiste et écologiste, nous avons fait évoluer ce projet. Nous l'avons enrichi pour qu'il reflète à la fois la diversité de nos territoires et de nos sensibilités.

Plus tard, dans ce conseil, nous aurons l'opportunité d'en débattre, puis de nous prononcer sur ce projet de mandature pour les six prochaines années. Chacune et chacun d'entre nous pourra prendre ses responsabilités dans la clarté et la transparence.

Plutôt qu'une cogestion ou une coalition partisane, nous avons fait le choix, pour cette mandature, de nous engager dans une majorité de projets qui s'engagera à mettre en œuvre ce projet sur la durée de la mandature et à travers les budgets annuels qui le déclineront.

En cohérence, la gouvernance de la Métropole sera assurée par une équipe représentative de cette nouvelle majorité métropolitaine, avec une place particulière attribuée aux maires, et je dis bien à tous les maires, parce qu'au-delà du vote à venir, je veux être très clair.

En ma qualité de président, je serai profondément attaché à ce que chaque maire de la Métropole soit associé à sa gouvernance. Nous proposons ainsi, et ce sera l'objet d'une délibération dans la journée, que chaque maire soit membre de droit du bureau de Bordeaux Métropole, quelle que soit sa position sur le projet de mandature.

Je veux également dire à celles et ceux qui choisiront de ne pas soutenir ce projet que ma porte leur sera toujours ouverte. Je suis convaincu que, dans le cadre d'un débat franc,

exigeant et direct, nous saurons débattre dans un climat respectueux et apaisé, confronter nos points de vue et, je n'en doute pas, trouver des convergences.

Enfin, je proposerai de partager la présidence des commissions métropolitaines entre les différents groupes représentés dans notre assemblée.

Chers collègues, les défis qui nous attendent sont nombreux. Je sais que vous en avez conscience. D'autant plus que nos marges de manœuvre sont contraintes, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Mais je veux aussi le dire avec confiance, nous avons de nombreux atouts ici à la Métropole. Et le premier, ce sont les agents de Bordeaux Métropole, dont je veux ici saluer l'engagement et le professionnalisme, leur dire que nous aurons besoin d'eux naturellement, et que nous pourrons compter sur eux lors de cette mandature.

Nous aurons l'occasion plus tard, dans le Conseil, de revenir sur les grands enjeux de la Métropole et les orientations du projet de mandature. J'aurai l'occasion, dans la délibération ad hoc, de défendre ce projet de mandature, d'en expliquer les grandes lignes et nous-mêmes d'en débattre.

Pour ma part, je mènerai cette action avec pragmatisme, écoute et proximité. Et ensemble, j'en suis convaincu, mes chers collègues, nous saurons faire de cette mandature, et c'est l'engagement que je prends devant vous, une réussite, au service du quotidien de nos habitants et du rayonnement de notre territoire.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Je donne la parole aux représentants des différents groupes qui souhaitent s'exprimer, en commençant par Monsieur Christophe DUPRAT, et j'imagine que j'appuie sur le bouton pour que cela fonctionne.

**M. DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom des élus du groupe Bordeaux Métropole Unie, permettez-moi de vous adresser toutes nos sincères et amicales félicitations après cette élection. Vous êtes le 9<sup>e</sup> président de Bordeaux Métropole depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 1968. La tâche qui est devant vous est immense, mais aussi exaltante, parce que notre Métropole est sans doute la forme la plus aboutie de l'intercommunalité en France, d'abord, parce que l'histoire parle pour elle, et parce que nous avons une vieille habitude de travailler en commun.

Les élus du groupe Bordeaux Métropole Unie abordent cette mandature, qui fera 6 ou 7 ans, dans un esprit de coopération et de bienveillance. On peut, bien évidemment, être heureux d'avoir gagné les élections, mais ce qui compte, c'est comment on gère le lendemain des élections et comment on travaille ensemble dans l'intérêt de cette Métropole.

Les compétences sont importantes, mais le quotidien des métropolitaines et des métropolitains sera également au cœur de nos engagements qui seront débattus tout à l'heure.

La place des maires, vous l'avez dit, est essentielle. Nous sommes un établissement public de coopération intercommunale, ne l'oublions jamais. Les maires détiennent une légitimité acquise les 15 et le 22 mars lors des élections municipales. Ils sont au cœur du dispositif,

avec les élus de leur commune qui les accompagnent, dans un esprit de coopération et de travail en commun.

Nous serons à vos côtés, Monsieur le Président, pour vous accompagner dans l'esprit qui a été le nôtre depuis un mois où nous avons préparé cette élection d'aujourd'hui, et ce qui en découlera durant les 6 ans à venir, avec un sentiment de satisfaction de se dire que, ensemble, on est plus fort.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup.

Je donne la parole à Christine BOST.

**Mme BOST** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Au nom du groupe socialiste et apparenté, je voulais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Métropole. C'est une magnifique et intense responsabilité qui vous incombe à présent. J'espère que vous aurez plaisir à l'exercer en servant au mieux la diversité de notre territoire, nos 28 communes et nos 854 000 habitants.

Le rôle de notre Métropole et les incidences de nos politiques publiques sur l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient économiques, culturels, sportifs, ou de solidarité et sur les territoires voisins, sont majeurs. Ce que nous décidons ici n'impacte pas seulement nos communes. La force d'entraînement de la Métropole a des conséquences bien au-delà de ses propres frontières.

Vous pourrez compter sur notre groupe, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, pour vous accompagner dans vos missions, dans la définition et le développement de nos politiques publiques, mais aussi pour faire valoir ce qui constitue l'ADN de notre intercommunalité. Ce pourquoi, nous nous sommes mobilisés durant ces 6 années. Que notre Métropole reste sur le podium des Métropoles les plus attractives, les plus amènes, avec une ambition au service d'un équilibre entre solidarité et écologie.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup. La parole est à Alain GARNIER.

**M. GARNIER** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, au terme de cette élection, permettez-moi d'adresser, au nom de notre groupe Écologie et Solidarités, mes salutations républicaines au président nouvellement élu de notre Métropole, Monsieur Thomas CAZENAVE.

Ce moment démocratique est important et engage notre institution, et surtout les habitants de notre territoire, dont nous sommes collectivement les représentants. À ce titre, il appelle à la responsabilité, à la clarté et au respect du pluralisme. Notre groupe sera une force de proposition sincère dans une période où les crises que nous traversons ne sont pas abstraites.

À l'échelle internationale, les guerres et les tensions géopolitiques ont provoqué une hausse brutale du prix du pétrole, révélant une fois de plus notre dépendance persistante aux énergies fossiles et la fragilité de nos économies.

A l'échelle nationale et locale, de nombreux territoires sont confrontés à des fractures sociales profondes : accès au logement, pouvoir d'achat, inégalités territoriales, participant à la montée des extrêmes dans ce pays, du fait de la colère et de la frustration qu'elle génère.

Nous porterons ainsi avec constance des propositions pour une métropole plus sobre, plus résiliente, plus solidaire : une métropole qui développe des mobilités accessibles et durables pour tous les habitants, qui anticipe les risques climatiques plutôt que de les subir, et qui garantit un logement digne et abordable.

Nous serons également très attentifs à la qualité du débat démocratique au sein de cette assemblée. Le respect des droits de l'opposition, la transparence des décisions et l'association des citoyens sont des conditions essentielles de notre travail en commun.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, soyez assuré de notre vigilance et de notre esprit de responsabilité, et notamment en bureau métropolitain, au sein duquel je siégerai en tant que maire.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour.

#### **Délibération n°4 : Élection des Vice-Président(e)s**

##### **Monsieur le Président** **(n°4) Election des Vice-Président(e)s**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Je vous informe que contrairement à l'ordre du jour qui vous a été communiqué, nous procéderons d'abord à l'élection des vice-présidents avant le vote du projet de mandature, et nous suspendrons la séance aux alentours de 13 heures 30, avant de reprendre cette après-midi. J'espère que vous avez bien prévu la journée complète pour ce premier Conseil métropolitain.

Je vous propose que nous abordions la délibération portant sur l'élection des vice-présidents. Il convient de procéder à l'élection des 18 vice-présidents selon les modalités définies aux articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, c'est-à-dire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Le scrutin de liste est prévu à l'article L2122-7-2 du CGCT n'est pas applicable à l'élection des vice-présidents. Je vous informe qu'en cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui serait déclaré élu.

Si vous en êtes d'accord, je vous invite, pour l'élection des 18 vice-présidents, à procéder comme suit. Dans un premier temps, nous procéderons à l'élection des 6 premiers vice-présidents, puis les 6 suivants (du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup>), puis du 13<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup>. Tout cela, en clair, c'est pour essayer de faciliter les opérations de vote les plus rapides possibles dans le cadre des textes existants.

Vous serez donc amenés concrètement à vous déplacer 3 fois. J'annoncerai les résultats des vice-présidents successivement.

Je vais commencer comme il se doit par recueillir les candidatures pour chaque vice-président.

Je vais présenter les candidatures suivantes :

- ✓ 1<sup>re</sup> Vice-Présidence : Monsieur Christophe DUPRAT

- ✓ 2<sup>e</sup> Vice-Présidence : Monsieur Franck RAYNAL
- ✓ 3<sup>e</sup> Vice-présidence : Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- ✓ 4<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Alexandra SIARRI
- ✓ 5<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Michel POIGNONEC
- ✓ 6<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Michel LABARDIN
- ✓ 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Catherine FABRE
- ✓ 8<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Christian BAGATE
- ✓ 9<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Gwenaël LAMARQUE
- ✓ 10<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Béatrice SABOURET
- ✓ 11<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Eric POUILLAT
- ✓ 12<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Jérôme LAMBERT
- ✓ 13<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Fatiha BOZDAG
- ✓ 14<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Yohann GIACOMETTI
- ✓ 15<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Jérôme PEScina
- ✓ 16<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Anne-Laure CHAZOT
- ✓ 17<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Éric CABRILLAT
- ✓ 18<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Il convient donc de procéder à l'élection des vice-présidents de 1 à 6 au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Je rappelle que les bulletins doivent être insérés dans les enveloppes prévues à cet effet de façon à assurer le secret du vote. Le passage à l'isoloir n'est pas obligatoire. Les conseillers détenant une procuration devront voter deux fois et signer pour eux-mêmes et au nom de leurs mandants. À l'appel de son nom, chaque élu est alors invité à déposer son bulletin dans l'urne, et à signer la feuille d'émargement.

Nous disposerons de 6 urnes réparties dans la salle. Les opérations de vote seront assurées par les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

- Bureau n° 1 : Monsieur Jean-Marie TROUCHE et Monsieur David POULAIN
- Bureau n° 2 : Madame Laurence NAVAILLES et Madame Florence DAMET
- Bureau n° 3 : Madame Fatiha BOZDAG et Madame Christelle COTTON
- Bureau n° 4 : Madame Isabelle RAMI et Madame Anne LÉPINE
- Bureau n° 5 : Monsieur Alexandre RUBIO et Madame Juliette PEREZ
- Bureau n° 6 : Monsieur Bastien RIVIÈRES et Monsieur Maël FETOUH

C'est Madame PAVONE qui va, comme pour l'élection à la présidence, commencer à vous appeler.

**Madame PAVONE** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE.

Vous l'avez compris, il s'agit de suivre l'ordre des bureaux de vote pour terminer par celui du centre, c'est-à-dire le 6<sup>e</sup>.

**Mme PAVONE** : L'ensemble des élus a voté.

Y a-t-il des personnes qui n'ont pas voté ?

Un petit rappel : vous avez 6 bureaux de vote. Vous devez passer dans tous les bureaux de vote, si possible, en ordre, et le dernier se trouve au centre. Ne l'oubliez pas.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Mes chers collègues, nous avons clôturé le vote.

*Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.*

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Mes chers collègues, nous allons pouvoir procéder à un de nos résultats du ce premier tour.

Élection à la première vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 19
- Bulletins ne contenant pas de désignation, c'est-à-dire nul : 4.
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 53.

**Monsieur Christophe DUPRAT** a obtenu 88 voix, et est donc proclamé premier vice-président.

*Applaudissements*

Je l'invite d'ailleurs à me rejoindre.

2<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 22
- Bulletins nuls : 8
- Majorité absolue : 74

**Monsieur Franck RAYNAL** a obtenu 64 voix, et donc proclamé deuxième vice-président.

*Applaudissements*

3<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 15
- Bulletins nuls : 8
- Majorité absolue : 53

**Monsieur Emmanuel SALLABERRY** a obtenu 88 voix, et donc proclamé troisième vice-président.

*Applaudissements*

4<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 20
- Bulletins nuls : 2
- Majorité absolue : 53

Madame Alexandra SIARRI a obtenu 82 voix, et donc proclamée quatrième vice-président.

*Applaudissements*

5<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 20
- Bulletins nuls : 1

Monsieur Michel POIGNONEC a obtenu 83 voix, et donc proclamé cinquième vice-président.

*Applaudissements*

6<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 19
- Bulletins nuls : 3
- Majorité absolue : 53

Monsieur Michel LABARDIN a obtenu 82 voix, et donc proclamé sixième vice-président.

*Applaudissements.*

Nous allons effectivement relancer la deuxième série pour les opérations de vote pour les septième au douzième vice-présidents. Je déclare le scrutin ouvert.

Madame la secrétaire de séance.

**Mme PAVONE** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Toujours le même principe, on passe de bureau en bureau, le premier bureau est derrière moi et on termine par le bureau central.

*Madame PAVONE appelle les élus métropolitains à voter*

**Mme PAVONE** : L'ensemble des élus a voté.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : L'opération de vote est terminée, nous procédons au dépouillement.

*Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.*

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Nous avons les résultats du second tour des élections des vice-présidents de la septième à la douzième place.

7<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 16
- Bulletins nuls : 6

- Majorité absolue : 53

Catherine FABRE a obtenu 82 voix, et est donc proclamée septième vice-présidente.

Elle est invitée à nous rejoindre.

*Applaudissements*

8<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 17
- Bulletins nuls : 7
- Majorité absolue : 53

Monsieur Christian BAGATE a obtenu 80 voix. Il est donc proclamé huitième vice-présidente.

*Applaudissements*

9<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs. : 21
- Bulletins nuls : 8
- Majorité absolue : 53

Monsieur Gwenaëlle LAMARQUE a obtenu 75 voix. Il est donc proclamé neuvième vice-présidente.

*Applaudissements.*

10<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 22
- Bulletins nuls : 3
- Majorité absolue : 53

Madame Béatrice SABOURET a obtenu 69 voix. Elle est donc proclamée dixième vice-présidente.

*Applaudissements*

11<sup>e</sup> Vice-présidence :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104  
Bulletins blancs : 29  
Bulletins nuls : 2  
Majorité absolue : 53.

Monsieur Eric POUILLAT a obtenu 72 voix. Il est donc proclamé onzième vice-président.

*Applaudissements*

12<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104.
- Bulletins blancs : 20
- Bulletins nuls : 2
- Majorité absolue : 53.

Monsieur Jérôme LAMBERT a obtenu 84 voix. Il est donc proclamé douzième vice-présidente.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Il nous appartient désormais de procéder à la troisième opération pour les vice-présidents de la treizième à la dix-huitième.

Je déclare le scrutin ouvert.

**Mme PAVONE** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Nous commençons à avoir l'habitude.

*Madame PAVONE appelle les élus métropolitains à voter.*

**Mme PAVONE** : L'ensemble des élus a voté.

**M. POIGNONEC** : Mes chers collègues, en l'absence du Président et des vice-présidents, est-ce que tout le monde a pu voter ?

Je clos donc le scrutin.

*Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.*

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : C'est bien. Nous arrivons à la fin du processus électoral des vice-présidences.

13<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 16
- Bulletins nuls : 9
- Majorité : 53

Madame Fatiha BOZDAG a recueilli 79 voix. Elle est donc proclamée 13<sup>e</sup> vice-présidence.

*Applaudissements*

14<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 18
- Bulletins nuls : 8
- Majorité : 53

Monsieur Yoann GIACOMETTI a recueilli 78 voix. Il est donc proclamé 14<sup>e</sup> vice-président.

*Applaudissements.*

15<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 17
- Bulletins nuls : 9
- Majorité : 53

Monsieur Jérôme PEScina a recueilli 78 voix. Il est donc proclamé 15<sup>e</sup> vice-président.

*Applaudissements.*

16<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 22
- Bulletins nuls : 3
- Majorité : 53

Madame Anne-Laure CHAZEAU a recueilli 70 voix. Elle est donc proclamée 16<sup>e</sup> vice-présidente.

*Applaudissements.*

17<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 28
- Bulletins nuls : 3
- Majorité absolue : 53

Monsieur Eric CABRILLAT a recueilli 83 voix. Il est donc proclamé 17<sup>e</sup> vice-président.

*Applaudissements.*

18<sup>e</sup> Vice-présidence :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 104
- Bulletins blancs : 25
- Bulletins nuls : 2
- Majorité absolue : 53

Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM a recueilli 77 voix. Il est donc 18<sup>e</sup> vice-président.

*Applaudissements.*

Mes chers collègues, je vous propose de poursuivre notre ordre du jour. Étant entendu, on fera une pause à 14 heures, si cela vous convient. Nous avons un dernier point à examiner, qui est important par rapport à l'ordre du jour qui a été prévu. Je vous promets, après que

nous aurons le temps de déjeuner, pour la bonne tenue de l'organisation de nos débats sur cette délibération, il est important que nous avancions aussi sur ce dernier point du matin, si je puis qualifier de matin l'heure à laquelle nous sommes, et je voudrais évoquer le projet de mandature.

Délibération n°2 : Projet de mandature 2026-2032 – Adoption

### **Monsieur le Président**

**(n°3) Projet de mandature 2026-2032 - Adoption**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Je passe la parole à Christophe DUPRAT.

**M. DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, après ce moment important de mise en place dans notre gouvernance, vient finalement devant nous le moment clé de ce début de mandature.

Ce projet de mandature que vous nous proposez aujourd'hui est finalement le document clé qui va nous accompagner durant les six années où nous allons siéger. Vous l'avez détaillé à l'instant et vous l'avez présenté hier également à la presse. Ce document a aujourd'hui une valeur double. D'abord, il insiste sur le quotidien de nos habitants. Vous avez cité la propreté, la mobilité, le logement. Ce sont autant de thèmes qui parlent à notre population et ils nous l'ont dit de manière assez claire durant les dernières élections municipales.

Mais aussi, nous sommes, dans cette Métropole, dans un établissement public de coopération intercommunale qui gère aussi des grands chantiers et des grands travaux. Et c'est finalement au cœur de ce projet de mandature que l'on retrouve ces deux thématiques : le quotidien mais aussi l'avenir de notre Métropole.

Quand on parle de l'eau, des mobilités, du logement, c'est autant de sujets d'importance métropolitaine. Mais nous avons constaté, pour certains qui sont là depuis quelques années, que nous ne pouvons pas vivre en vase clos. Ces 28 communes qui constituent notre établissement sont aujourd'hui, c'est vrai, la moitié de la population de la Gironde, mais seulement la moitié de la population de la Gironde, si je puis dire. Restent de nombreux territoires dans ce département qui est le plus grand de France. Et l'on voit bien, lorsque l'on investit sur le RER girondin, sur les cars express que nous sommes également présents sur le reste du territoire. Mais il faut contractualiser avec des intercommunalités et, également, cela a été dit, les communes. Parce que nous avons un rôle, certes, phare au sein de ce département, mais nous avons surtout un rôle de proximité parce que souvent les déplacements passent par Bordeaux, par notre Métropole, et nous allons aussi sur d'autres territoires pour aller les rencontrer.

Il est toujours difficile, quelques jours après les élections, de rédiger un document qui servira de feuille de route pendant toute une mandature. Nous avons discuté, nous avons travaillé, et certains ont pu penser qu'un mois pour pouvoir se réunir, après avoir été élu dans nos communes, paraissait long, mais c'était le temps nécessaire pour élaborer ce document qui ne s'est pas fait sur un coin de table. Mais également fait en le partageant avec des partenaires qui vont nous rejoindre dans quelques instants en apportant un vote favorable à ce document.

En tout cas, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE et les membres du groupe majoritaire Bordeaux Métropole unie voteront ce projet de mandature, parce que nous avons confiance en cette Métropole et les agents qui la constituent, les élus qui siègent ici, et surtout les habitants, parce que c'est avant tout pour eux que nous allons le mettre en œuvre. Vous pouvez compter sur notre vote favorable.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

Madame CASSOU-SCHOTTE, je vous donne la parole.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, chers collègues, d'abord, avant d'intervenir sur ce projet de mandature, je voudrais féliciter les 18 vice-présidents qui vous entourent. En parlant au masculin, puisqu'effectivement le masculin, hélas, remporte beaucoup sur le féminin cette fois-ci, 5 femmes pour 18 vice-présidents, c'est peu.

Notre groupe Écologie et Solidarités a fait le choix de ne pas siéger dans l'exécutif au regard du projet de mandature qui nous est proposé aujourd'hui. Projet auquel nous ne pouvons adhérer au regard d'une conviction et de valeurs que nous défendons. Nous ne voulons pas nous engager dans cette majorité de projets, un projet au singulier sur le mode du tout ou rien, à prendre ou à laisser qui est aussi conditionné par le vote du budget qui en découle. C'est pour nous un enjeu de clarté politique vis-à-vis de tous nos habitants et de nos électeurs.

Je veux d'abord le dire et le reconnaître en toute honnêteté, depuis notre échange, ce projet comporte assurément des orientations et des pistes d'action à poursuivre que nous partageons. Nous soutenons la priorité donnée à la question de l'eau, qui constitue sans doute l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il nous engage ainsi dans une vision plus cohérente du cycle de l'eau, via notamment à la Régie, mais aussi intègre la GEMAPI.

Comme nous sommes satisfaits aussi de voir repris l'objectif prioritaire de réduction de production de déchets, du renforcement de notre résilience alimentaire, de l'économie sociale et solidaire, et bien d'autres domaines qui en étaient absents au départ. Nous partageons également la volonté de renforcer les coopérations territoriales, indispensables à une politique d'aménagement cohérente. De même, le développement du RER métropolitain, ou girondin, ou encore la fiabilisation du réseau de tramway, et la poursuite du bus express vont dans le bon sens. Mais ces éléments, aussi positifs soient-ils, suffisent-ils à emporter notre adhésion ?

Vous évoquez dans ce projet l'arrêt des projets sans utilité pour les habitants. Pourtant, ce projet réactive des choix qui nous paraissent à la fois inutiles, anachroniques, coûteux, et profondément incompatibles avec les impératifs climatiques. Je pense au grand contournement, aux barreaux routiers. Un projet datant de 2004 dont le coût pourrait atteindre 1 milliard d'euros et qui ne résoudra en rien notre mobilité au quotidien.

Je pense à la LGV (Ligne à grande vitesse). Alors même que le dernier rapport du Conseil d'orientation des infrastructures rappelle que l'urgence est à la régénération du réseau existant et que son coût pourrait dériver de 14 à 27 milliards d'euros sans garantie de financement.

Enfin, je pense également au projet EMME (Electro Mobility Materials Europe), très contestable et très contesté, vous le savez, qui ne fait même pas consensus au sein de votre propre majorité. Imposez-vous donc ce projet au maire du Parempuyre au sein de votre groupe, maire qui s'y est vivement opposé ? Et que dire du soutien affiché à l'EPR2 à Blaye ? Faut-il vraiment que notre Métropole se positionne en appui d'une politique nationale de relance du nucléaire portée par Monsieur Emmanuel MACRON, alors même que cela ne relève pas de nos compétences métropolitaines ? Sommes-nous devenus une collectivité appelée à apporter des soutiens politiques locaux à des politiques nationales ?

Il me semble qu'il y a plus urgent, alors qu'ici même, dans notre Métropole, la réalité climatique prend un visage concret. Les inondations de l'hiver 2026 en Gironde ont marqué durablement

les communes, rappelant avec force que le dérèglement climatique n'est pas une projection lointaine, mais une réalité vécue. Derrière ces événements, ce sont des habitants touchés, des infrastructures fragilisées et une nécessité urgente d'adaptation. On peut regretter qu'il ne soit rien mentionné dans notre projet concernant le budget climat, ni du plan résilience et de l'anticipation au changement climatique, voté pourtant en juin 2025 à l'unanimité par le Conseil Métropole. Alors même que nous sommes dans une période où les politiques publiques doivent changer d'échelle et de cap.

L'écologie ne peut plus être un supplément d'âme, elle doit devenir le cœur de l'action politique. Quid de la poursuite des travaux sur le boulevard de la Rive Droite ? Quid de l'aménagement des portes métropolitaines ? Alors que la Métropole n'a jamais tant eu besoin que notre aménagement concilie mobilité, logements et activités économiques. Dès lors, une question se pose : comment justifier des projets à la fois coûteux et peu utiles au quotidien de nos habitants dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ? Vous dénoncez l'endettement de la Métropole, mais vous promettez à la fois moins de dettes, moins de fiscalité et davantage d'investissements. Comment comptez-vous résoudre cette équation si ce n'est en promettant des solutions visant des mesures d'économie dans le personnel de la Métropole ?

Nous serons attentifs à ce que le climat social ne se dégrade pas et que les économies ne soient pas réalisées sur le dos des agents. Est-ce pour cela que vous souhaitez supprimer les normes et les procédures mises en place pour construire mieux et de manière plus durable, dans un mandat où nous devons mettre en place un PLU (Plan local d'urbanisme) climatique et bioclimatique qui garantit la préservation des sols et la biodiversité ?

Nous trouvons dommageable que le réseau de vélo ReVE ne figure pas nommément dans ce projet, tout comme les efforts de sobriété de nos ressources qui ne sont pas trop peu mentionnés.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Il va falloir penser à conclure.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** : J'ai bientôt fini.

Sur le plan économique, votre projet semble se concentrer principalement sur la filière aéronautique, spatiale et de défense, sans cibler aussi prioritairement l'économie sociale et solidaire, pourtant créatrice d'emplois durables et non délocalisables. Et surtout, nous ne trouvons rien sur les objectifs ambitieux en matière de logement social, d'accès au logement, alors même qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour les habitants de nos communes. Le logement figurait comme essentiel pour l'ensemble des programmes électoraux, tout comme la santé, le dialogue citoyen, pourtant manquants dans ce projet.

Je vais conclure. C'est au regard de ces valeurs que nous défendons et avec une attention au quotidien des habitants, que nous avons fait le choix de refuser ce pacte trop imparfait, réducteur, qui nous inscrit de fait en opposition. Non pas une opposition stérile, comme l'on qualifié certains provocateurs, mais une opposition de projets, de projets au pluriel, face à une majorité de projet au singulier, qui nous obligent. Nous agissons donc sans posture systématique de blocage, ni sans soutien inconditionné, comme cela avait été proposé par le vote du budget, condition *sine qua none* à l'entrée dans l'exécutif.

Une opposition donc à certains projets, mais une opposition intelligente, toujours tournée vers l'intérêt général. Tout au long de ce mandat, je termine, nous serons présents pour proposer, améliorer, amender, avec une seule boussole : construire un territoire résilient, pour garantir à vivre ensemble, ce que Gandhi résumait dans la phrase suivante : « Vivre simplement pour que les autres puissent simplement vivre. »

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Très bien, Madame. J'ai laissé un peu dépasser les cinq minutes, mais juste pour tous les collègues, je veillerai au respect strict des temps de parole pour la bonne tenue de nos débats. C'est la première installation, c'est le projet de mandature, mais sinon, à l'avenir, j'essayerai de faire respecter un peu plus strictement les cinq minutes.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? **Monsieur BOURLIEUX**, vous avez la parole.

**M. BOURLIEUX** : Merci **Monsieur le Président Thomas CAZENAVE**, chers collègues. Permettez-moi, en introduction, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection, ainsi que de féliciter l'ensemble des vice-présidents et des membres de cette Assemblée.

Sur un plan plus personnel, permettez-moi d'exprimer ma fierté d'incarner aujourd'hui le retour du Rassemblement National au sein de cette Assemblée.

Pour revenir à votre projet de mandature, je vous annonce d'ores et déjà que je voterai contre. Je ne voterai pas contre parce que je n'en partage pas la philosophie ou une grande partie des orientations. Je voterai contre parce que nous avons des différences majeures sur ce que doit être le rôle de notre Métropole. À ce titre, j'ai entendu, durant la campagne, des propos issus de votre majorité qui allaient dans le bon sens, mais que je ne retrouve pas dans votre projet.

Tout d'abord, vous avez parlé du redressement des finances de la Métropole. Bien évidemment, je ne vais pas pouvoir faire un plan d'état sur la situation. Nous la connaissons, c'est une situation qui est très complexe, et nous allons devoir affronter ce mur de la dette. L'affronter par une maîtrise plus importante de la masse salariale, en allégeant une machine administrative devenue trop lourde, en mettant fin aux recours excessifs aux cabinets de conseil, en traquant les dépenses inutiles et les gaspillages, en supprimant les doublons, et en ayant le courage de remettre en cause certains grands projets à l'intérêt plus que discutables et aux coûts démesurés. En somme, moins de gabegie, moins de bureaucratie et peut-être moins d'idéologie.

Sur ce point, nous sommes d'accord dans le discours. Je reste pourtant prudent, quant à l'effectivité des mesures que vous nous annoncez, pour une simple et bonne raison, ces promesses d'économie, vous nous les avez déjà faites, lorsque vous occupiez d'autres fonctions, et le résultat, nous le connaissons, cela a été 236 milliards d'euros de dette supplémentaire. Cependant, cet endettement massif aurait pu devenir une opportunité, celle de revenir à l'essentiel en remettant à plat notre périmètre d'intervention.

Je regrette que vous ne proposiez pas de recentrer la Métropole sur ses compétences fondamentales, afin de redonner aux communes la liberté, la primauté et la place centrale qui doit être la leur dans l'action publique. C'est une opportunité démocratique, bien sûr, mais aussi financière. Ce serait le moyen d'arrêter la politique du saupoudrage, pour nous concentrer sur des projets structurants indispensables à notre territoire, au premier rang desquels les mobilités. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Un autre axe important, à mes yeux, et trop absent de votre projet, concerne le juste partage territorial des dépenses. Beaucoup de nos concitoyens, parfois à tort, parfois à raison, qui vivent dans les communes périphériques de la Métropole, se sentent parfois oubliés par une Métropole tentée de trop centraliser ses investissements. Or, chaque commune contribue, chaque commune doit être respectée et chaque commune doit voir concrètement les retombées des politiques métropolitaines. C'est une question d'équilibre, c'est une question de justice territoriale et c'est tout simplement une condition de la confiance.

A ce sujet, je n'ai pas vu de garantie apportée à ces communes. En revanche, j'ai bien noté un certain nombre de discours, d'annonces et une volonté de répartir les charges de certains équipements bordelais avec ces communes. Autrement dit, leur transférer une partie de la facture, c'est une orientation que je trouve dangereuse et que je conteste. Je ne doute pas que nous serons nombreux à veiller à ce que la Métropole ne serve pas de budget annexe de la ville de Bordeaux.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur BOURLIEUX.

Christine BOST.

**Mme BOST** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Tout d'abord, je souhaitais féliciter l'ensemble des vice-présidents et vice-présidentes qui viennent d'être élus.

Le mandat qui vient de s'achever, a été, je crois sincèrement, un mandat singulier, avec de nombreuses turbulences, des crises d'une ampleur inédite, notamment la Covid, des guerres durablement installées, y compris aux portes de l'Europe et désormais un désordre mondial persistant, sur fond de rivalité entre les grandes puissances.

La vie de notre collectif a également été troublée par la disparition de plusieurs élus importants de notre Assemblée, dont le premier d'entre nous, le Président Alain ANZIANI.

Ce fut un mandat intense, avec une révision générale de toutes nos politiques publiques, dont plusieurs n'avaient pas évolué depuis au moins 2014.

Notre intercommunalité est dorénavant pourvue de bases solides pour faire face aux défis de demain. Il convient désormais de poursuivre ce chemin, qui sera par nature sans doute différent, car bousculé par de nouvelles actualités qui ne manqueront pas de venir nous percuter.

Nous veillerons avec attention à la poursuite de politiques qui nous semblent majeures, avec notamment l'intime conviction que notre établissement doit jouer un rôle essentiel pour faire face aux vulnérabilités du territoire et des hommes et des femmes qui le composent.

Vous souhaitez débiter ce mandat par un audit financier. Vous avez raison, c'est de bon aloi. Il permettra à n'en pas douter de souligner la force des investissements que nous avons assumés durant cette mandature dans tous les champs de compétences qui sont les nôtres, stimulant ainsi la commande publique dans une période critique pour le tissu économique local. Il révélera également la corrélation entre le niveau de qualité de service public et les besoins en ressources humaines. Il mettra en exergue le fait que toutes les communes ont été considérées avec le même intérêt. Il traduira également le virage que nous avons pris durant plus d'un an maintenant, celui de la maîtrise du budget et de la masse salariale. Les premiers effets se font sentir, mais il faut aller plus loin. C'était prévu.

Il vous appartiendra de le faire, et nous l'espérons, en respectant, d'une part, les engagements pris, et d'autre part, l'équilibre entre les 27 communes et la ville centre. Votre victoire à Bordeaux permet à votre groupe d'avoir une majorité politique conséquente dans notre Assemblée. Nous la respectons, tout comme vous semblez respecter la pluralité que représentent les 12 communes de gauche.

A cet effet, vous nous avez, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, proposé de contribuer à la rédaction de ce pacte de mandature. Notre groupe a toujours été convaincu que la

diversité, le respect des communes, des maires et à travers eux, de leurs habitants, fait partie de l'ADN des intercommunalités. Nous avons toujours considéré que la légitimité des maires des communes, les seuls à être élus au suffrage universel direct, primait sur le fait intercommunal, ce qui n'est absolument pas antinomique, avec une grande ambition pour notre agglomération.

Deux éléments détermineront le visage de la mandature qui s'ouvre : les politiques publiques qui seront conduites et la gouvernance. Sur ces deux points, vous avez fait des ouvertures et je tiens à vous en remercier. La sincérité et la solidité de la relation seront évidemment mises à l'épreuve du temps.

Nous sommes minoritaires, mais nous représentons tout de même 25 % de notre Assemblée et 11 des 28 communes. Nous serons donc vigilants, exigeants, mais toujours constructifs.

Sur le fond, vous nous avez proposé un projet de mandature auquel nous avons pu apporter nos contributions. Nous en avons respecté les grandes orientations et la structure. Vous avez largement pris en compte nos suggestions pour nourrir son contenu. Nous voterons donc ce projet de mandature que vous venez de présenter et contribuerons à le faire évoluer au fur et à mesure du déroulement de ce mandat, en espérant le teinter de ce qui fait l'architecture de la Métropole à laquelle notre groupe aspire : une Métropole coopérative, une Métropole qui protège, qui s'adapte et qui innove.

Naturellement, votre proposition et notre projet ne sont pas incompatibles, sinon nous ne le voterions pas. Je pense que votre projet va évoluer, et pas seulement avec le résultat de l'audit. Vous allez aussi prendre connaissance des dossiers, de tout ce qui a été travaillé, et à orienter nos décisions.

Nous avons deux grands défis devant nous, la LGV certes, un projet que nous soutenons sans réserve, et plus près de nous, le RER métropolitain, son pendant routier, les cars express, tout comme le projet de développement des lignes de bus express, pilier du schéma des mobilités que nous avons adopté en 2021, et qui permettent de mieux desservir les populations métropolitaines, et qui offrent des alternatives rapides aux tramways, et qui mettra aussi du temps à se désaturer, puisque nous avons aussi commencé à poser les bases d'une robustification de notre réseau de tramways.

Nous vous suivrons également pour approfondir la faisabilité d'un tramway sur le pont Chaban-Delmas, nous en partageons l'intérêt.

Je ne vais pas balayer maintenant toutes les politiques, mais deux mots toutefois, d'abord sur la lutte contre les vulnérabilités de notre territoire et de nos habitants, et sur la Métropole que nous ambitionnons pour demain.

S'agissant de la lutte contre les vulnérabilités, elle est pour nous essentielle. Ce n'est pas la politique la plus visible, la plus spectaculaire, mais c'est celle qui nous permettra de contribuer à vivre, et à vivre bien dans notre agglomération. Lutte contre les inondations, adaptation de notre territoire aux changements climatiques et aux événements extrêmes, préservation de nos ressources naturelles, lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination qui minent notre vivre ensemble, et également penser une ville où chacun peut vivre quels que soient son âge, sa situation et son état de santé.

Ce sont des chantiers très concrets, et pour certains, très coûteux, mais il en va de notre responsabilité pour les futures générations.

S'agissant de la Métropole de demain, c'est le projet de Métropole à vivre : l'incubateur, le projet des portes, les gares, la Métropole amplifiée, les grands territoires de nature. Elle

implique une rationalisation des outils d'aménagement, une mobilisation sans faille pour produire du logement adapté aux moyens des foyers, un développement économique équilibré pour que tous nos habitants puissent avoir un travail qui correspond à sa qualification. Certains des maires ici ont fait campagne contre ces projets. J'espère que le temps de l'élection étant passé, nous prendrons le temps de regarder dans le détail ce qui était envisagé, car il serait dommage de tout jeter.

Pour finir, sur le projet de mandature, nous voulons saluer votre engagement à poursuivre les projets de renouvellement urbain. Nous le devons aux populations concernées, et c'est un précieux levier de transformation urbaine. Ce sont des projets globaux pour l'habitat, les services publics, mais également les espaces publics et la voirie, qu'il importe de transformer profondément avec les mêmes objectifs que dans la ville-centre : végétalisation, pacification, modes doux, transport en commun, et naturellement, voiture.

Sur la gouvernance, vous avez immédiatement indiqué votre volonté que tous les maires soient membres du Bureau. C'est important, et évite d'instituer une conférence des maires. En l'état, notre Bureau n'est pas décisionnaire, mais c'est un lieu d'échange et de dialogue, notamment pour ce qui concerne spécifiquement les communes et la relation avec la Métropole. Ces relations sont complexes, pour le Codev (Contrat de développement), Mutualisation, FIC (Fond d'intérêt communal), Pôles territoriaux, etc., mais essentielles. Nous serons attentifs et vigilants pour que toutes les communes soient traitées équitablement.

Vous avez également proposé que nos maires soient conseillers métropolitains délégués. Reproduire ce qui existe depuis la deuxième partie de ce mandat est une bonne chose. Nous mesurons bien ce que cela signifie.

Nous aurons des délégations du Président qui correspondent aux souhaits exprimés dans l'intérêt de nos communes, mais aussi dans l'intérêt de notre agglomération tout entière. Vous pourrez, là aussi, compter sur notre esprit constructif et coopératif.

Je note que pour les vice-présidences, vous avez fait le choix de concentrer des thématiques fortes sur un club resserré de cinq maires. Je suis soucieuse de leur charge de travail et m'inquiète du temps qu'il leur sera disponible à consacrer à leurs communes. Même si vous l'imaginez, cela nourrit de secrets d'espoir.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Il faudrait conclure, Madame la Présidente.

**Mme BOST** : Je vais conclure.

Plus sérieusement, et eu regard au choix de répartition des compétences métropolitaines, vous avez accepté de nous confier des présidences de commissions, mobilité, aménagement et finances. Nous le prenons là aussi comme un gage d'ouverture et une saine volonté d'équilibre dans le fonctionnement de notre institution.

Nous aurons largement le temps de revenir sur tous ces points. Je veux simplement, pour conclure, saluer le dialogue que vous avez eu avec nous ces derniers jours pour aboutir à cet accord global. Cet accord est naturellement respectueux du résultat des élections, qui a donné une majorité à la droite et au centre. Il est également, nous le pensons sincèrement, dans l'intérêt de nos communes et de nos habitants.

Notre attitude, vous l'aurez compris, est ouverte et constructive. Elle sera également vigilante et exigeante. Nous veillerons à faire vivre nos marqueurs de gauche. Nous veillerons à ce qu'ils soient préservés. Nous formons une majorité autour de ce projet en intégrant en responsabilité l'exécutif. Il ne s'agit évidemment pas d'un ralliement politique.

Merci.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup. Juste deux mots avant de passer au vote.

Pardon, il y avait d'autres demandes de prise de parole. Sébastien SAINT-PASTEUR voulait prendre la parole.

**M. SAINT PASTEUR** : Merci Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Sans alourdir les débats, évidemment, je m'associe aux félicitations qui ont été exprimées. C'est juste pour dire que de la place qui est la mienne, tant le minoritaire à l'échelon municipal et à l'échelon métropolitain, vous avez connu cela, je voulais apporter quelques précisions sur le vote qui sera le mien dans ce projet de mandature.

Ce projet de mandature nous propose de faire plus, de faire mieux avec moins, de simplifier, d'être plus efficace. C'est sûr que face à cela, nous ne faisons pas d'opposition *a priori*. Il reste plus évasif sur les voies et moyens qui seront mises en œuvre pour que nous parvenions à ces résultats. Il y a cet objectif ambitieux qui est exprimé et qui suscite le ralliement du groupe politique auquel j'appartiens. Tout cela va être notamment éclairé par un audit financier.

Vous avez exprimé dans ce projet la volonté d'associer l'ensemble des membres de l'exécutif à la définition de cet audit. Cet audit est assez important et assez stratégique. Cet engagement va fonder le fait que je voterai pour ce projet de mandature, mais une nouvelle fois, avec une exigence qui sera constante quant aux différentes étapes qui seront franchies et à la façon dont seront déclinées les choses.

Cet audit aura un rôle extrêmement structurant parce que c'est lui qui va définir également les marges de manœuvre dont nous disposerons et qui mettront à l'épreuve les ambitions qui sont exprimées dans ce projet.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci.

Je ne vois pas d'autres demande de prise de parole. J'allais dire que cela débutait bien, mais comme la Présidente Christine BOST s'inquiétait de la charge de travail des vice-présidents, c'est de bon augure pour la qualité du travail et l'état d'esprit dans cet hémicycle.

Juste deux mots avant de passer au vote, et me permettre de répondre à Madame CASSOU-SCHOTTE. C'est un projet d'ensemble que nous avons mis sur la table, et qu'il nous semblait difficile de le découper en morceau en fonction des sujets pour lesquels nous pouvions avoir des convergences et d'autres des divergences. Il y a aussi un périmètre, une cohérence globale qui se retrouve dans le projet, dans les budgets successifs d'où la méthode que nous avons proposée, et qui me semble être la méthode la plus claire, la plus démocratique possible. Nous écrivons, nous complétons, nous essayons de converger, nous passons au vote. Et nous voyons quel est le support derrière ce projet, le support en termes d'élection, en termes de force politique et de représentation. C'est ce qui m'a semblé être la ligne la plus claire à adopter dans cet hémicycle, et c'est vrai qu'il y a le sujet dans lequel nous ne sommes pas d'accord, mais, au moins, cela se fait au grand jour, dans la transparence et dans la clarté politique.

Soyez assurée que, comme je l'ai dit, le fait de ne pas voter pour le projet de mandature, pour autant, tous les groupes seront bien respectés, et nous le verrons, d'abord, le maire de votre

groupe sera parfaitement associé, je l'ai dit. Par ailleurs, à d'autres instances que nous aurons l'occasion de le voir.

Dire à Monsieur Jimmy BOURLIEUX que nous sommes très attentifs à la question de l'équilibre territorial. Vous verrez un peu plus tard dans la journée qu'une vice-présidence sera dédiée à cette question majeure. Nous y sommes naturellement tout à fait sensibles, tout comme la question du pacte girondin, d'avoir un équilibre territorial.

Enfin, je voudrais remercier Madame la Présidente Christine BOST et l'ensemble des élus du Groupe socialiste, à la fois pour la confiance et l'esprit de coopération qui a permis d'alimenter le travail ces dernières semaines. Je le dis, c'est une majorité de projets, cela ne veut pas dire que nous sommes identiques. Il n'y a pas de forme de dilution politique dans un grand tout, il y a des sensibilités politiques différentes, mais sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les grandes lignes d'un projet de mandature, nous nous sommes retrouvés. C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas plus que cela. Les identités politiques de chacune et chacun demeurent naturellement ici ou à l'extérieur de cet hémicycle.

Et enfin dire que ce sont des grandes lignes, naturellement nous irons beaucoup plus loin. Une fois que nous avons donné quelques grandes lignes et un cadrage, à la faveur de l'évolution du contexte et des projets plus concrets, nous aurons naturellement à définir des feuilles de route beaucoup plus détaillées sur chacune des thématiques qui sont les nôtres.

Et naturellement, remercier le vice-président Christophe DUPRAT pour ses mots de soutien à ce projet que nous avons largement, tous ensemble avec le groupe majoritaire, qui a alimenté largement la réflexion du document, qui est désormais soumis à votre vote, et je vous propose de lancer le vote.

Pour celles et ceux qui débutent, c'est avec votre carte inséré dans la console que vous votez.

Je lance le vote.

Est-ce qu'il y a des difficultés de vote ? Est-ce que tout le monde a voté, là ? Je me permets de vérifier, comme c'est le premier vote, s'il y a une difficulté, de le signaler.

Le résultat va s'afficher.

Pour ceux et celles et ceux qui découvrent l'hémicycle, vous avez l'affichage des votes nominatifs.

Avec une large majorité, ce projet de mandature est adopté. Je vous remercie.

#### **Majorité**

**Contre : Madame BICHET, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur GARNIER, Monsieur HURMIC, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**

*Applaudissements.*

Je vous invite à aller déjeuner et vous dire qu'après le déjeuner, normalement, nous avons une photo collective qui est prévue avant.

*La séance est suspendue de 14 heures 10 à 15 heures 22.*

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Je vous propose de reprendre nos travaux. Avant d'aborder les autres délibérations à l'ordre du jour, je souhaite revenir sur la question de la gouvernance métropolitaine. Comme je l'avais annoncé, j'ai souhaité que la gouvernance métropolitaine soit le reflet d'une majorité qui porte le projet de mandature. J'ai donc souhaité tirer toutes les conséquences du vote du projet de mandature qui a eu lieu en début d'après-midi, avant la pause déjeuner.

Ce que je vous propose, c'est que je vous donne communication des délégations des vice-présidences, telles qu'elles résultent des élections que nous avons eues plus tôt, mais aussi des attributions des délégations des conseillers métropolitains délégués.

Vous avez d'ailleurs pu observer une légère modification de la géographie dans cette salle, qui traduit les délégations qui seront attribuées au regard, notamment, du vote du projet de mandature.

S'agissant des vice-présidences :

- Monsieur Christophe DUPRAT, vice-président en charge des transports, des mobilités, des infrastructures routières et ferroviaires.
- Monsieur Franck RAYNAL, vice-président en charge de la proximité, de la déconcentration de l'action métropolitaine, du Pacte girondin et de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Inno-Campus.
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY, vice-président en charge des ressources humaines et financières, de l'administration générale, du numérique et des systèmes d'information.
- Madame Alexandra SIARRI, vice-présidente en charge du logement, de la politique de la ville et de la cohésion sociale.
- Monsieur Michel POIGNONEC, vice-président en charge de l'attractivité et du rayonnement économique de la Métropole, de l'industrie, des entreprises du numérique et de l'innovation.
- Monsieur Michel LABARDIN, vice-président en charge de l'urbanisme, de la stratégie urbaine et de l'aménagement du territoire.
- Madame Catherine FABRE, vice-présidente en charge de la transition écologique et énergétique.
- Monsieur Christian BAGATE, vice-président en charge de la qualité de vie, de la santé et du handicap.
- Monsieur Gwenaël LAMARQUE, vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante et de la jeunesse.
- Madame Béatrice SABOURET, vice-présidente en charge de la voirie et des espaces publics.
- Monsieur Éric POUILLIAT, vice-président en charge de l'aéronautique, de l'aérospatiale et de la défense.
- Monsieur Jérôme LAMBERT, vice-président en charge du patrimoine métropolitain.
- Madame Fatiha BOZDAG, vice-présidente en charge de la prévention, de la sécurité des transports et des espaces métropolitains.
- Monsieur Yohann GIACOMETTI, vice-président en charge de l'équilibre territorial entre les deux rives, du développement de la Rive Droite et de la participation citoyenne.
- Monsieur Jérôme PEScina, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement.

- Madame Anne-Laure CHAZEAU, vice-présidente en charge des déchets et de la propreté.
- Monsieur Éric CABRILLAT, vice-président en charge des équipements métropolitains.
- Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM, vice-président en charge des coopérations européennes et internationales.

À cela s'ajoutent des conseillers métropolitains délégués :

- Madame Christine BOST, conseillère métropolitaine déléguée aux coopérations territoriales avec les territoires girondins.
- Monsieur David POULAIN, conseiller métropolitain délégué à l'intelligence artificielle, à l'open data et à l'innovation numérique.
- Monsieur Henri LAGARRIGUE, conseiller métropolitain délégué à la prévention des risques naturels et technologiques et de l'agriculture périurbaine.
- Monsieur Jérémy NICOL, conseiller métropolitain délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI).
- Monsieur Fabien ROBERT, conseiller métropolitain délégué au tourisme.
- Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, conseiller métropolitain délégué à la culture et aux équipements culturels métropolitains.
- Madame Véronique FERREIRA, conseillère métropolitaine déléguée au développement de l'écoparc de Blanquefort.
- Monsieur Alexandre RUBIO, conseiller métropolitain délégué à l'OIM Arc Rive Droite et aux risques industriels.
- Monsieur Jean-François ÉGRON, conseiller métropolitain délégué au projet urbain de la Rive Droite.
- Monsieur Thierry TRIJOLET, conseiller métropolitain délégué à l'OIM Aéroparc.
- Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, conseiller métropolitain délégué aux territoires de nature et aux espaces naturels remarquables.
- Monsieur Philippe QUERTIMONT, conseiller métropolitain délégué à l'ESS (économie sociale et solidaire), au commerce, à l'artisanat et à la logistique.
- Monsieur Gilbert DODOGARAY, conseiller métropolitain délégué à la valorisation de la presqu'île d'Ambès.
- Monsieur Frédéric GIRO, conseiller métropolitain délégué au sport de haut niveau.
- Madame Jacqueline CHADEBOST, conseillère métropolitaine déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la relation avec les usagers et à la qualité du service public.
- Monsieur Bruno NAULEVADE, conseiller métropolitain délégué aux mobilités douces.
- Monsieur Benoît RAUTUREAU, conseiller métropolitain délégué à la sobriété de la consommation foncière.

Nous avons désormais un projet de mandature, une majorité et un exécutif pour la Métropole, traduisant le vote de ce matin.

Merci à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous propose de donner la parole à Madame la secrétaire de séance pour énumérer la suite des rapports et délibérations restant à examiner.

Je vous donne la parole.

**Mme PAVONE** : Vous avez sur votre table, 4 rapports qui ont été déposés dans une version complétée :

- Premier rapport : fixation du nombre de commissions, du nombre de leurs membres, de leur domaine de compétences et de leur composition.
- Deuxième rapport : désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein des conseils d'administration et des conseils d'exploitation des régies métropolitaines, décision, désignation.
- Troisième rapport : désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein des divers organismes, désignation, décision, autorisation.
- Quatrième rapport : indemnités de fonction des élus métropolitains, décision, autorisation.

Premier dossier, information et lecture par Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, de la Charte de l'élu local, conditions d'exercice des mandats locaux, information au Conseil.

### **Monsieur le Président**

#### **(n°5) Charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats locaux - Information**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci beaucoup. Je vais procéder à la lecture de la Charte de l'élu local.

*« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ces intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*

*Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*

*Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat, devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.*

*L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. Les élus locaux peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.*

*Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.*

*Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.*

*Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologiques. »*

Voilà pour la lecture de la Charte de l'élu local, qui ne donne pas lieu à vote.

### **Communication effectuée**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante : Composition du Bureau métropolitain – Décision – Autorisation.

#### **Monsieur le Président (n°6) Composition du Bureau métropolitain**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Suite à l'élection à la présidence et à l'élection des vice-présidents, il convient de fixer la composition du Bureau métropolitain. Nous vous proposons que le Bureau soit composé comme suit : le président de Bordeaux Métropole, les vice-présidents, les maires des 28 communes et les conseillers métropolitains délégués.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le vote est clos. La composition du bureau est adoptée. Je vous remercie.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame BICHET, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur HURMIC, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**  
**Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante : Délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président – Décision – Autorisation.

#### **Monsieur le Président (n°7) Délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président - Décision - Autorisation**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci. L'objet de cette délibération est de donner délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au président dans les conditions prévues par l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales. Vous

trouvez notamment le détail des délégations en annexe de la présente délibération. C'est une délibération assez classique de début de mandature.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame BICHET, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur GARNIER, Monsieur HURMIC, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame ROUX-LABAT, Madame SIARRI**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante, présentée par Monsieur Emmanuel SALLABERRY : Indemnités de fonction des élus métropolitains – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°8) Indemnités de fonction des élus métropolitains - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, je vais vous faire une présentation brève. Les indemnités sont précisées dans la délibération, avec les pourcentages suivants : 28 % pour chaque conseiller métropolitain, 62,5 % pour les vice-présidents, 142 % pour le président, et, à la date du 24 avril, 38,75 % pour les conseillers métropolitains délégués.

Voilà Monsieur le Président Thomas CAZENAVE.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci, Monsieur le vice-président. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je lance le vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur BOURLIEUX, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**

**Contre : Madame BICHET, Madame BOUTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur GARNIER, Monsieur HURMIC, Madame**

**LECERF MEUNIER, Madame LEPINE,  
Monsieur PFEIFFER  
Ne prend pas part au vote : Madame  
BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE,  
Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante, toujours présentée par Monsieur Emmanuel SALLABERRY : Constitution des groupes d'élus – Participation de Bordeaux Métropole à leur fonctionnement – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°9) Constitution des groupes d'élus - Participation de Bordeaux Métropole à leur fonctionnement - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, une délibération relativement classique qui conserve le principe d'une répartition de l'enveloppe proportionnellement au nombre d'élus qui siègent dans les groupes, étant entendu que les groupes sont constitués à partir de 10 membres, avec les moyens qui sont affectés représentant une forme de continuité par rapport à tout ce qui s'est toujours fait dans notre établissement.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je propose de lancer le vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame BICHET, Monsieur  
BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame  
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX,  
Madame CHOPLIN, Madame CURVALE,  
Monsieur GARNIER, Monsieur HURMIC,  
Madame LECERF MEUNIER, Madame  
LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame  
RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur  
ROSSIGNOL-PUECH**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
BOUSQUET-PITT, Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante : Commission de concession et commission d'appel d'offres – Conditions de dépôt des listes – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°10) Commission de concession et commission d'appel d'offres - Condition de dépôt des listes - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, il vous est proposé de déposer, avant 16 heures, heure de Paris, une liste pour siéger à cette commission.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Y a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole sur cette délibération ? C'est parfait, Monsieur le vice-président, je confirme. Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur CAZAUX**  
**Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante : Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2026 et jusqu'à la fin de la mandature – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°11) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil jusqu'à la fin de la mandature - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Tout ce qui devait être précisé est dans la délibération qui vous a été transmise. Encore une fois, cette délibération ne comporte aucune modification par rapport à ce qui s'est pratiqué dans cet EPCI, qui permet à chaque groupe constitué de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement et à celui des collaborateurs qui y sont rattachés.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Y a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame BICHET, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur GARNIER, Monsieur HURMIC, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**  
**Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Dans la délibération suivante, il s'agit de fixer le nombre de commissions, de leurs membres, de leur domaine de compétences et de leur composition – Désignation – Décision et autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°12) Fixation du nombre de commissions, du nombre de leurs membres, de leurs domaines de compétence et de leur composition - Décision - Autorisation**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci.

Afin de mieux préparer le travail de notre assemblée délibérante, nous proposons de créer sept commissions, dont les dénominations sont fixées comme suit :

- 1<sup>re</sup> Commission : Commission des finances et évaluation des politiques publiques
- 2<sup>e</sup> Commission : Ressources humaines et administration générale
- 3<sup>e</sup> Commission : Stratégie urbaine, aménagement, logement et habitat
- 4<sup>e</sup> Commission : Emploi et développement économique
- 5<sup>e</sup> Commission : Transition écologique, services publics et biens communs
- 6<sup>e</sup> Commission : Infrastructures, mobilité, transport et stationnement
- 7<sup>e</sup> Commission : Identité communale, métropolitaine et enjeux de proximité

Les compétences, le nombre et les nominations des membres sont fixés dans les annexes 1 et 2 de la délibération qui est soumise au vote.

Y a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ? Il y a une demande de modification ou pas ? La 12 ou la 13 ?

Pour la commission n° 2, Monsieur Luc PASCAL remplace Madame Alexandra MARTIN. Pour la commission Emploi et développement économique, Madame Yana LANGLOIS remplace Monsieur Luc PASCAL. C'est deux petites modifications par rapport à la délibération qui vous a été remise sur table.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Je lance le vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Majorité**

**Contre : Monsieur BOURLIEUX**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur ASTIER, Madame BOUSQUET-PITT, Madame LANGLOIS, Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante, il s'agit de désigner des représentants de Bordeaux Métropole au sein des différents conseils d'administration et des conseils d'exploitation des régies métropolitaines – Décision – Désignation.

**Monsieur le Président**

**(n°13) Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein des Conseils d'Administration et des Conseils d'Exploitation des régies métropolitaines**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Par rapport à la délibération remise sur table, vous avez la liste des représentants, je vous informe d'un changement : Monsieur Marc LAFOSSÉ est remplacé par Madame Géraldine AMOUROUX au Metpark.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur BOURLIEUX**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**BOUSQUET-PITT, Madame LANGLOIS,**  
**Madame ROUX-LABAT**

**Mme PAVONE** : Toujours désignations, mais cette fois des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes – Désignation – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°14) Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci. À la suite du renouvellement du Conseil de Bordeaux Métropole, et pour permettre la continuité du fonctionnement des organismes dans lesquels notre établissement public est amené à siéger, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein de leurs instances. La liste des représentants est déposée sur table. J'attire votre attention sur une modification au sein du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) Rive Droite : Madame Céline BOUTE est remplacée par Madame Anne LÉPINE, et Monsieur Taner OZKOSAR par Madame Anne-Laure CHAZEAU.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés –**  
**Désignations effectuées**  
**Abstention : Monsieur BOURLIEUX**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur**  
**LAFOSSE**

**Mme PAVONE** : Nous passons maintenant au Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole – Décision – Approbation.

**Monsieur le Président**

**(n°15) Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole - Décision - Approbation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, en deux mots pour vous préciser que le CGCT prévoit qu'avant d'adopter toute décision budgétaire, il faut le faire entre en termes identiques entre l'EPCI et les communes membres. En délibérant aujourd'hui, cela permettra à toutes les communes membres de Bordeaux Métropole impliquées par ce texte, d'avoir le texte définitif avant leur budget supplémentaire de juin, voire avant les budgets primitifs votés avant le 30 avril, c'est-à-dire la semaine prochaine.

Ce RBF métropolitain (Règlement budgétaire et financier) concerne Bordeaux Métropole et les 10 communes de plus de 3 500 habitants qui ont mutualisé la fonction support et qui doivent réglementairement l'adopter. Par rapport à la version de fin 2025, ce RBF a été révisé d'un point de vue technique, c'est-à-dire la gestion de la pluri annualité et l'information du Conseil sur cette gestion, ce qui permettrait de dresser un peu plus de marge de manœuvre aux communes concernées. Il vous est donc proposé d'adopter ce règlement budgétaire financier pour cet EPCI.

Merci beaucoup.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je propose de passer au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
BAGATE, Madame SABOURET**

**Mme PAVONE** : Délibération suivante : Fiscalité directe locale – Exercice 2026 – Fixation du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**  
**(n°16) Fiscalité directe locale - Exercice 2026 - Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Taxe GEMAPI) - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mes chers collègues, un premier acte politique fort, c'est celui de laisser inchangés les taux de la taxe GEMAPI. Cette taxe, vous le savez, qui permet de financer une grande partie des ouvrages nécessaires à la lutte contre les inondations notamment, et de fixer un produit attendu que l'on espère supérieur de 9,7 millions d'euros. Je ne doute pas que les conseillers métropolitains délégués sauront en faire bon usage tout en restituant une partie si nécessaire.

Voilà Monsieur le Président Thomas CAZENAVE.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX  
Ne prend pas part au vote : Madame  
LEPINE**

**Mme PAVONE** : Toujours dans la Fiscalité directe locale – Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exercice 2026 – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**  
**(n°17) Fiscalité directe Locale - Exercice 2026 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Une taxe qui intéresse bon nombre de propriétaires et de professionnels, vous indiquer que ces taux sont également laissés inchangés pour cet exercice et sont fixés à :

- 7,18 % pour les secteurs de collecte en fréquence 2
- 7,18 % pour les secteurs de collecte en fréquence 3
- 9,31 % pour les secteurs de collecte en fréquence 6

Vous avez en annexe de cette délibération les produits attendus sur les bases fiscales sur cet axe qui permet de financer toute cette politique majeure de la Métropole, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président.

Je ne vois pas de demande de prise de parole, nous lançons le vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

**Mme PAVONE** : Toujours dans domaine de la Fiscalité directe locale – Fixation du taux de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties – Décision – Autorisation.

**Monsieur le Président**

**(n°18) Fiscalité directe locale - Exercice 2026 - Fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, une petite décision à 157 millions de recettes. Il est décidé de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l’année 2026, à savoir 8,22 % pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, 35,06 % pour la CFE, et 3,23 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le vice-président. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Nous allons donc lancer le vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

**Mme PAVONE** : Avant-dernière délibération : Commission de concession – Élection – Décision – Autorisation.

Toujours Monsieur Emmanuel SALLABERRY.

**Monsieur le Président**

**(n°19) Commission de concession - Election - Décision - Autorisation**

**M. SALLABERRY** : Nous allons un peu vite. Il faut que l’on œuvre jusqu’à 16 heures. Je vous propose de reparler d’autre chose. Pour l’instant, il vous est proposé d’attendre. D’abord, êtes-vous tous d’accord pour ne pas voter à bulletin secret ? C’est un point très important. Si vous en êtes tous d’accord, puisque j’avais dit 16 heures, mais disons que nous étions large, y a-t-

il des personnes qui voudraient déposer une liste, sinon Monsieur le Président Thomas CAZENAVE peut décider d'une interruption. Est-ce que cela convient à tout le monde ?

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Nous allons le dire autrement. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la proposition faite par Monsieur le vice-président ? C'est-à-dire est-ce qu'il y avait des demandes ou d'autres dépôts de liste de candidature pour la commission d'appel d'offres ? Je n'en vois pas. Comme nous avons fixé le délai à 16 heures, je pense que nous allons pouvoir continuer à dérouler l'ordre du jour.

**M. SALLABERRY** : Je vais quand même lire lentement les membres, pendant 5 minutes, lettre après lettre.

Pour la commission d'appel d'offres, les titulaires proposés au vote sont : Madame Jacqueline CHADEBOST, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Jérôme LAMBERT, Monsieur Serge TOURNERIE, Madame Anne LÉPINE.

Les suppléants sont : Madame Yana LANGLOIS, Madame Sophie GAUDRU, Madame Zeyneb LOUNICI, Madame Nathalie LACUEY et Madame Camille CHOPLIN.

Pour la commission de concession, les titulaires proposés sont : Monsieur Jean-Marie TROUCHE, Monsieur Marc KLEINHENTZ, Madame Florence DAMET, Monsieur Serge TOURNERIE, Monsieur Olivier CAZAUX.

Les suppléants sont : Madame Daphné ALATERNE, Madame Cécile DESJAMBES, Monsieur Taner OZKOSAR, Madame Nathalie LACUEY et Madame Céline BOUTE.

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Monsieur le Vice-Président vous a présenté les deux délibérations, l'une sur la Commission d'appel d'offres qui fait l'objet de la délibération n° 20, et l'autre sur la délibération n° 19 sur les Commissions de concession.

Je vous propose de passer les deux délibérations successivement, en commençant par la délibération n° 19 sur la commission de concession.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais maintenant passer au vote.

Le scrutin est clos. La délibération n°19 est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

**Monsieur le Président**  
**(n°20) Composition de la commission d'appel d'offres - Election - Décision - Autorisation**

**Monsieur le Président Thomas CAZENAVE** : Nous pouvons donc passer au vote de la délibération n°20 sur la Commission d'appel d'offres.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais donc lancer le vote.

Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX  
Ne prend pas part au vote : Madame  
BERRIÉ**

Je vous informe, mes chers collègues, que sauf erreur, nous avons épuisé l'ordre du jour de ce premier Conseil métropolitain de la mandature et que le prochain conseil aura lieu le 22 mai à 9 heures 30.

La séance est close.

*La séance est levée à 15 heures 58*

La secrétaire de séance

Mme Pascale PAVONE